



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis?q=idweb:25-119762>

Département(s) de publication : 02

Annonce n° 25-119762

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ca du Saint-Quentinois

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20007189200067

Ville : Saint-Quentin

Code postal : 02108

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 02

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1729897>

Identifiant interne de la consultation : 25029SOM

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Via la plateforme Aws

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Formulaire Dc1 : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (cadre F1 du formulaire Dc1) Formulaire Dc2 : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (cadre F1 du formulaire Dc2)
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Assurance responsabilité professionnelle pour les risques : Attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes : Tout document permettant de justifier les capacités techniques et professionnelles du candidat (à titre d'exemple et non exhaustif :

présentation, références, effectifs, organigramme, moyens matériels...) Certificats délivrés par des organismes indépendants concernant les systèmes ou normes de gestion environnementale : Certibiocide en cours de validité

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 03/12/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

Critères d'attribution : Valeur technique : 40% Prix des prestations : 60%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Démoustication de zones marécageuses par voie aérienne

Code CPV principal - Descripteur principal : 60441000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, dont le siège social est situé à boulevard Victor Hugo 02100 - SAINT-QUENTIN

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et 140000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Un rendez-vous doit préalablement être obtenu auprès de M. Christophe Villain, dont les coordonnées sont : 06-77-04-59-50

Autres informations complémentaires : - La valeur estimée à 140 000 euro(s) HT correspond au montant maximum de l'accord-cadre toutes périodes confondues, c'est-à-dire période initiale et reconductions comprises. - Les intitulés des items de candidature étant fixés par l'organe de publicité, ils ne sont qu'indicatifs. Seul le contenu constitue la reprise des documents à produire au titre de la candidature listés dans le Règlement de Consultation. - Les sous-critères du Critère "Valeur technique" sont détaillés dans le Règlement de la Consultation. - Conformément à l'article 4 du CCAP, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale partant de la date de notification du contrat jusqu'au 31/12 /2026

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/10/2025